



PREFET DE VAUCLUSE

Direction départementale
de la protection des populations
Service Prévention des Risques Techniques

Commission de suivi des sites de SUEZ RV ENERGIE-Vedène du 4 juillet 2017

Compte rendu

La réunion, initialement prévue le 22 juin 2017, s'est déroulée le 4 juillet 2017, sur le site de SUEZ RV ENERGIE sous la présidence de Monsieur Thierry DEMARET, secrétaire général de la préfecture de Vaucluse.

Etaient présents :

Collège 1 « Administrations de l'Etat »	Représentants
Mme la directrice départementale de la protection des populations ou son représentant ;	Nathalie ARNAUD Sylvie HACHE
M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement -unité territoriale de Vaucluse - ou son représentant ;	Alain BARAFORT Sabrina GUILLEVIC
M. le directeur départemental des territoires de Vaucluse ou son représentant ;	Nathalie ARNAUD par mandat
Mme la déléguée territoriale de Vaucluse de l'Agence Régionale de Santé PACA ou son représentant ;	Jean-François MARIN

Collège 2 « Elus des collectivités territoriales »	Représentants
Syndicat mixte pour la valorisation des déchets du pays d'Avignon (SIDOMRA)	Dominique ANCEY (suppléante)
Commune de Vedène	Karine DAVID (titulaire)
Commune de Sorgues	-
Commune du Pontet	-
Commune de Saint Saturnin lès Avignon	-

Toute correspondance doit être adressée, sous forme impersonnelle, à Madame la directrice départementale de la protection des populations
Services de l'Etat en Vaucluse 84905 AVIGNON CEDEX 9

Commune de Morières lès Avignon	-
Commune d'Avignon	-
Commune d'Entraigues sur la Sorgue	-

Autre participant :

- Sophie MASSANTE (SIDOMRA)

Collège 3 « Associations »	Représentants
Association « pour la protection de l'environnement Vedénais, Sorguais, Moriérois et Pontétien »	Vincent CATILLON (titulaire)
Association « union départementale consommation logement et cadre de vie »	-
Association « France nature environnement Vaucluse »	Jean-Paul BONNEAU (titulaire)
Association « Saint-Sat Environnement »	Monique SURTEL (titulaire) Clotilde HIRSTEL-QUINIOU (suppléante)

Collège 4 «Exploitant »	Représentants
NOVERGIE	Thierry RAYNAUD (titulaire) Mélanie MERY (suppléante)

Collège 5 «Salariés »	Représentants
NOVERGIE	Gérard BRIQUET (titulaire)

« personne qualifiée » :	
M. le chef du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse ou son représentant	-

Le quorum étant atteint, Monsieur le secrétaire général ouvre la réunion en demandant à l'assemblée s'il y a des propos liminaires.

Madame ANCEY déclare que Monsieur GUIN, président du SIDOMRA, qui n'a pu être présent, lui a remis un courrier à destination des membres de la CSS. Cette lettre est annexée au présent compte rendu.

1-Désignation du représentant du collège « riverains et associations » au bureau de la CSS et modification du règlement intérieur

L'association VPE ayant été dissoute, le collège des « riverains et associations » doit désigner son nouveau représentant au sein du bureau, et le nombre de voix de chacun des membres doit être actualisé afin de respecter les dispositions de l'article R125-8-4 du code

de l'environnement.

Collèges	AVANT		APRES	
	Nombre d'entités	Nombre de voix (40 voix par collège)	Nombre d'entités	Nombre de voix (8 voix par collège)
« Administrations de l'Etat »	4	10 voix pour chaque administration	4	2 voix pour chaque administration
« Collectivités territoriales »	8	5 voix pour chaque collectivité	8	1 voix pour chaque collectivité
« Riverains et Associations »	5	8 voix pour chaque association	4	2 voix pour chaque association
« Exploitants d'installations classées »	1	40 voix pour l'exploitant	1	8 voix pour l'exploitant
« Salariés »	1	40 voix pour le salarié	1	8 voix pour le salarié
Le chef du service départemental d'incendie et de secours ou son représentant, personne qualifiée	1	10 voix	1	2 voix

Le collège des riverains fera part au Préfet (DDPP) de la désignation de son représentant au bureau dans les prochains jours. Le règlement intérieur pourra alors être actualisé.

Pour mémoire, les membres du bureau sont les suivants :

- Le président de la commission
- Collège administration : DDPP
- Collège Collectivités : SIDOMRA
- Collège Riverains : *en attente de désignation*
- Collège salarié : Gérard BRIQUIET
- Collège exploitant : M. RAYNAUD

2-Rapport annuel d'activité 2016

Les membres de la commission ont été destinataires du rapport annuel complet.

Monsieur RAYNAUD (directeur du site de Vedène) en fait une présentation synthétique en réunion. ([*Annexe*](#)).

Les questions sont posées au fur et à mesure de la présentation.

Concernant la déchèterie :

Monsieur CATILLON demande si un tri des ferrailles est réalisé au sein de la déchèterie.

Monsieur RAYNAUD explique qu'il n'y a pas de tri réalisé sur place, l'ensemble des

ferrailles est envoyé chez un ferrailleur.

Concernant le centre de tri :

Monsieur BRIQUET souhaite connaître le taux de réinsertion sociale sur le centre de tri.

Les représentants de SUEZ RV Energie expliquent que 65 % des personnes retrouvent un emploi après un contrat en réinsertion. Ces contrats sont conclus en lien avec Pôle Emploi.

Monsieur RAYNAUD précise que le centre de tri va devoir être modernisé pour améliorer la qualité du travail et être plus compétitif, étant donnée l'obligation de tri des nouveaux plastiques qui entrera en vigueur en 2022. Actuellement, une étude territoriale a été diligentée et 5 scénarii sont étudiés par le bureau d'étude selon 3 options : faire réaliser le tri ailleurs que sur le site de Vedène, moderniser l'existant ou créer un nouveau centre de tri.

Monsieur le secrétaire général fait remarquer que 40 personnes travaillent sur le centre de tri dont 24 en emploi de réinsertion, ce qui fait 500 personnes qui se sont succédées sur le site avec un taux de 65 % de réinsertion.

Monsieur BRIQUET fait part de son inquiétude par rapport à l'emploi sur le site et aux perspectives d'avenir sur le bassin d'emploi. Il en appelle aux collectivités et sera attentif aux décisions qui seront prises.

Les représentants de l'entreprise et du SIDOMRA précisent que l'étude territoriale qui a été commandée prévoit bien un volet emploi.

Monsieur le secrétaire général déclare qu'il faudrait également préserver l'outil en tant qu'outil d'insertion pour les futures personnes en réinsertion et pas seulement pour les seules personnes en poste. Il rappelle que ces contrats d'insertion bénéficient de contributions publiques.

Madame MERY confirme et indique que ces contributions publiques permettent au site de mettre à disposition des agents une assistante sociale à plein temps. Elle en profite pour souligner que le site n'est pas desservi par les bus, qui s'arrêtent uniquement à Ikea, sans possibilité pour les personnes d'emprunter un chemin sécurisé pour se rendre à pieds au site. Certaines personnes en réinsertion ne peuvent pas accéder au site.

Monsieur RAYNAUD précise que le centre de tri est dans l'obligation de se moderniser et qu'il conviendra de trouver la meilleure solution.

Monsieur BONNEAU rappelle que le dernier plan départemental (PDEDMA) sur les déchets prévoyait un nouveau centre de tri sur le département. Il rappelle que la problématique globale des déchets doit également être regardée, même si effectivement l'emploi est un point important.

A la demande de Monsieur BRIQUET, Mme ANCEY indique que l'emploi est étudié au niveau local.

Monsieur le secrétaire général rappelle qu'au-delà de l'emploi, c'est bien l'insertion

qu'il faut regarder car le projet impactera plus que les 40 emplois actuellement sur le site.

Monsieur RAYNAUD rappelle que le but est de garder l'organisation humaine actuelle mais d'augmenter la puissance de tri en complétant les installations avec une mécanisation des procédés (doublement de la cadence avec les machines et mise en place de tri optique pour les plastiques creux). Pour ce faire, les collectivités territoriales doivent se rassembler.

Concernant l'UVE :

Madame SURTEL fait remarquer que :

- 23 % des déchets incinérés ne proviennent pas du Vaucluse,
- 70 % des DASRI proviennent des Bouches du Rhône
- et 6,6 % des DASRI proviennent du Languedoc.

Face à ce constat, Mme SURTEL rappelle à l'exploitant que les associations avaient demandé en CSS à avoir un bilan carbone pour tous ces déplacements.

Monsieur RAYNAUD précise qu'il faut compter 1 kg de CO₂/km avec une rotation par jour. La distance entre les installations des Bouches du Rhône et celles de Vedène est de 35 km, ce qui fait environ 100 kg de CO₂/an. Il rappelle par contre que certains projets de la société permettent d'en faire économiser 6000 kg de CO₂/an.

Monsieur CATILLON fait remarquer que la quantité de déchets autorisée a été dépassée.

Monsieur BARAFORT confirme que ce dépassement de tonnage a été autorisé et rappelle concernant les DASRI, que leur gestion se fait au niveau régional.

Monsieur MARIN indique qu'une politique a été menée pour récupérer les DASRI des patients en automédication et qu'une autre politique a été menée auprès des organismes de santé pour tenter de diminuer la quantité de DASRI produite.

Madame MERY précise que ces campagnes d'information sont importantes car il arrive souvent de retrouver des seringues issues de patients en automédication, dans des bouteilles d'eau au centre de tri. Cela représente un risque pour les agents qui ne peuvent pas avoir de gants adaptés à ce type de risque.

Concernant les boues, Madame SURTEL fait remarquer que 20 % des boues proviennent du Vaucluse et 30 % du Gard.

Monsieur RAYNAUD indique que le chiffre concernant la réception des boues en provenance du Gard est durable mais que celui qui concerne la réception des boues en provenance du Vaucluse est en augmentation.

Monsieur BARAFORT précise qu'à terme, il y a aura un manque important de capacité de valorisation des boues. C'est pourquoi la DREAL envisage de proposer au préfet de modifier l'arrêté préfectoral en vue d'autoriser l'incinération de boues valorisables sur l'UVE, dans la limite des capacités disponibles. Ainsi, les boues reçues à l'incinération pourraient être, par ordre de priorité :

1. les boues de stations d'épuration urbaines non valorisables, en provenance du département de Vaucluse et des bassins de vie des départements voisins situés en limite du département de Vaucluse,
2. les boues de stations d'épuration urbaines valorisables, en provenance du département de Vaucluse et des bassins de vie des départements voisins situés en limite du département de Vaucluse,
3. les boues de stations industrielles non dangereuses, en provenance du département de Vaucluse et des bassins de vie des départements voisins situés en limite du département de Vaucluse,

Madame SURTEL demande pourquoi page 72 du rapport annuel, les normes concernant les boues ne sont pas indiquées.

Monsieur RAYNAUD précise que concernant les boues il existe des normes pour les boues compostables et des normes pour les boues dangereuses. L'entreprise accepte les boues qui sont entre les deux normes. L'entreprise vérifie donc que la boue n'est ni compostable, ni dangereuse.

L'exploitant poursuit sa présentation.

Madame SURTEL demande combien de temps a duré l'arrêt total de l'UVE le 25 mai 2016 suite à la rupture accidentelle du câble 20 000 Volts reliant l'usine au poste source de Vedène (page 16 de la présentation).

Monsieur RAYNAUD précise que la rupture de câble est due à un arrachage par une pelle mécanique pendant la construction d'un rond point. Cela a occasionné 1 jour d'arrêt et pendant quelques heures, les fumées qui ont été rejetées directement à l'atmosphère conformément à la procédure établie dans ces cas exceptionnels.

Madame SURTEL demande s'il n'y a pas d'autre source d'énergie.

Monsieur RAYNAUD précise qu'il y a effectivement des générateurs sur le site qui ont permis de mettre la chaudière en sécurité, mais pas le système de filtration.

Monsieur RAYNAUD poursuit la présentation en informant les membres de la CSS que la performance énergétique est très bonne. Des compteurs permettant de mesurer précisément l'autoconsommation nécessaire au site ont été installés (11 au total). La performance énergétique est de 60 % ce qui permet de classer le site en tant qu'usine de valorisation et non plus comme une usine d'incinération. Il précise également que ce chiffre devrait s'améliorer l'année prochaine car les compteurs auront fonctionné toute l'année. Cela permet une baisse de la TGAP.

Concernant les Mâchefers :

Madame QUINIOU demande si les lots de mâchefers non valorisés sont enfouis.

Monsieur RAYNAUD rappelle que pour être valorisés en technique routière les lots de mâchefers doivent répondre à des critères de qualité, vérifiés sur la base d'analyses. Si

les critères de qualité ne sont pas respectés, alors les mâchefers sont enfouis.

Monsieur RAYNAUD précise que le CTVM a toujours permis de valoriser les mâchefers en technique routière mais que le problème était de trouver des chantiers. A présent, il y a de plus en plus de chantiers. SUEZ RV Environnement demande aux collectivités d'intégrer la valorisation des mâchefers comme critères dans les procédures de marchés publics.

Monsieur BARAFORT indique que la législation a permis d'ouvrir le champ des chantiers permettant l'utilisation de mâchefers, ce qui permet de rencontrer moins de difficulté pour les évacuer.

Monsieur RAYNAUD rappelle que 100 % des mâchefers valorisables ont été revalorisés. Il rappelle également que les mâchefers peuvent être conservés sur le CTVM pendant 1 an ce qui permet de réguler les flux. Il précise également concernant les mâchefers, que la captation de l'aluminium a été améliorée (procédé 2 fois plus performant qu'auparavant).

Monsieur BONNEAU salue le fait de retrouver dans le rapport annuel une page spécifique concernant les chantiers où sont valorisés les mâchefers. Il souhaite cependant que le groupe SUEZ garde une politique cohérente en matière de mâchefers car il ne faudrait pas que des mâchefers valorisables soient enfouis.

Monsieur RAYNAUD confirme que c'est bien le principe : ne pas enfouir des mâchefers valorisables.

Monsieur BARAFORT rappelle que c'est pour cela que les mâchefers sur le site d'Entraigues sur la Sorgue sont comptabilisés à part et que ce site n'accepte que les mâchefers en provenance de Vedène. Si Vedène parvient à valoriser tous ses mâchefers, aucun mâchefer n'ira sur le site d'Entraigues.

Monsieur BRIQUET en profite pour alerter les membres de la CSS sur les conditions de travail d'un autre temps pratiquées sur le CTVM. Les personnels travaillent dans des conditions désastreuses.

Monsieur RAYNAUD précise que ces conditions se sont toutefois améliorées.

Concernant les fumées de l'UVE :

Pour répondre à la question de Monsieur CATILLON, Monsieur RAYNAUD indique que les cartouches de mesure en semi-continu des dioxines et furanes se situent juste avant le rejet dans la cheminée.

Pour mémoire, la société NOVERGIE avait sollicité de diminuer la fréquence des mesures ponctuelles de dioxines et furanes dans les rejets atmosphériques de l'unité de valorisation énergétique, dans la mesure où les prélèvements réalisés en semi-continu depuis 2012 avaient démontré leur fiabilité. L'arrêté préfectoral du 17 août 2016 a réduit cette fréquence à 2 prélèvements par an au lieu de 6.

Monsieur BONNEAU rappelle que l'exploitant est tenu d'utiliser les meilleures techniques disponibles pour réduire les émissions de Nox notamment.

Monsieur RAYNAUD rappelle que la mise en place d'un traitement des Nox par voie catalytique sur l'usine de Vedène n'est pas envisageable d'un point de vue technico-économique. Toutefois, les techniques de traitement évoluent. Un nouveau dispositif est actuellement testé sur Colmar et s'il fonctionne, il pourrait être mis en œuvre sur Vedène.

Madame SURTEL s'interroge sur les mesures de Chrome VI mentionnées page 103 du rapport annuel.

Monsieur RAYNAUD indique que les concentrations sont tellement basses que la zone d'incertitude de mesures est atteinte. L'année prochaine, une nouvelle technique sera mise en place pour permettre de mesurer le Chrome VI dans les retombées atmosphériques et s'affranchir de cette incertitude de mesure.

Concernant les rejets aqueux :

Monsieur RAYNAUD déclare que l'objectif du site est de ne rien rejeter.

Monsieur CATILLON demande s'il existe une station d'épuration sur le site.

Monsieur RAYNAUD répond par la négative et précise qu'il y a un système de pompage dans le bassin des eaux pluviales de l'usine, qui permet de les recycler dans l'usine. Une réserve permanente d'eau est cependant conservée dans le bassin EP pour l'extinction d'incendie.

Concernant les retombées atmosphériques :

Madame SURTEL fait remarquer que les dépôts de métaux lourds sont les plus importants au niveau de l'emplacement correspondant à la plateforme de mâchefers et s'inquiète des conséquences sur la santé des salariés, des habitants... Elle rappelle que de nombreux équipements sportifs sont situés non loin.

Monsieur RAYNAUD rappelle que ces chiffres sont éloignés des valeurs limites d'exposition et que sur le CTVM, les salariés portent des masques.

Monsieur CATILLON fait remarquer que ces concentrations ont toujours été élevées sur ce point, cela pouvant être dû au fait que le point est situé sous le vent du CTVM et que ce dernier génère des émissions de poussières.

Madame SURTEL demande si des solutions de bâchages pourraient être envisagées.

Monsieur RAYNAUD indique que l'INERIS et BURGEAP pourraient les conseiller dans ce domaine mais il rappelle toutefois que les niveaux sont très bas par rapport aux normes.

Madame SURTEL demande qui est à l'origine du choix des dates pour réaliser les prélèvements, car elle constate qu'ils sont toujours réalisés en juin, juillet et août. Or par temps froid, certains polluants sont plaqués au sol, les niveaux de dépôts pourraient donc être plus élevés l'hiver. Un prélèvement à d'autres dates pourrait être judicieux.

Madame GUILLEVIC précise que les prélèvements sont faits sur la même période afin de disposer d'éléments comparables d'une année sur l'autre et constituer un historique.

Mais elle indique qu'il est tout à fait possible, ponctuellement de faire une campagne de mesure sur une autre période avec des conditions météorologiques très différentes.

Monsieur RAYNAUD affirme qu'il va en tenir compte.

Monsieur BRIQUET rappelle que pour le CTVM, des prélèvements sur les postes de travail avaient été faits en 2005, mais que rien n'a été fait depuis. Il rappelle que c'est au sous-traitant en charge de l'exploitation du CTVM de commander ces analyses.

Monsieur MARIN rappelle qu'il existe une évaluation du risque sanitaire et des indicateurs sanitaires avec l'observatoire de la santé.

Madame SURTEL déclare qu'un problème a été identifié sur Avignon avec une surmortalité significative.

Monsieur MARIN met en garde contre les interprétations car il s'agit d'une étude globale qui prend en compte également le trafic routier. L'amélioration est toujours possible mais la situation est sous surveillance.

Madame QUINIOU déclare qu'effectivement ces études prennent toutes les sources d'émission en compte mais souhaite à présent que la phase d'action soit engagée et non plus seulement la phase de surveillance. Elle déclare également que rien n'est fait pour réduire les déchets. Elle déplore que seuls 2 élus sur les 8 que compte la CSS soient présents ce jour.

Madame ANCEY rappelle que tout le monde doit se sentir investi.

Madame DAVID déclare que, malgré ses efforts, il lui est difficile d'éduquer les gens.

Monsieur CATILLON souhaiterait que des mesures plus incitatives soient mises en œuvre.

Monsieur BRIQUET fait remarquer que dans le Nord de la France, les populations sont plus imprégnées par cette nécessité de réduction de déchets.

Madame ANCEY rappelle les actions entreprises auprès des enfants.

Monsieur CATILLON insiste sur l'investissement au niveau des politiques.

Concernant les eaux souterraines :

En réponse à une interrogation de Monsieur CATILLON, Madame GUILLEVIC rappelle l'ensemble des paramètres qui sont analysés au niveau des piézomètres.

Monsieur RAYNAUD accepte de remettre les rapports d'analyse des laboratoires aux associations.

3- Bilan de la visite d'inspection 2015

Madame GUILLEVIC présente le bilan des visites d'inspection réalisées en 2016 ([présentation en annexe](#)).

Monsieur le secrétaire général demande si les deux visites d'inspection étaient programmées.

Madame GUILLEVIC répond par l'affirmative. De telles visites permettent à l'inspecteur de l'environnement de disposer de l'ensemble des documents nécessaires à son inspection.

4- Projets et évolutions 2017

Monsieur RAYNAUD présente les projets réalisés (page 44 de la présentation) et la présentation des projets en cours de réalisation ou à venir.

Concernant le projet de réseau de chaleur verte (page 45 de la présentation) :

Monsieur RAYNAUD annonce qu'en 2018, il sera possible d'utiliser la chaleur de l'incinérateur pour chauffer les installations de Continental Foods France au Pontet. Le réseau de canalisation de vapeur passant sur le site classé de Roberty, il est nécessaire d'attendre un dernier courrier du ministère pour pouvoir commencer les travaux.

Le projet représente 5 millions d'euros financés par ENGIE et complété par des aides de l'ADEME.

Monsieur BONNEAU déclare que FNE n'est pas opposé à ce que la chaleur de l'UVE soit réutilisée, néanmoins il souhaiterait connaître la teneur des contrats conclus entre les entreprises car il ne voudrait pas que ce contrat contraigne SUEZ RV ENERGIE à vouloir produire de la chaleur à tout prix pour pouvoir honorer son contrat. Cela pourrait aller dans le sens inverse de la politique déchets.

Monsieur RAYNAUD précise que l'UVE produit 400 000 KWH qui sont disponibles. A l'heure actuelle, seulement 80 000 KWH sont convertis en électricité et ce réseau de chaleur ne représenterait que 30 000 KWH. L'UVE est donc actuellement largement en mesure de produire ce qui a été prévu au contrat, qui a été conclu pour 15 ans.

Par ailleurs, contrairement aux idées reçues, Monsieur RAYNAUD indique que plus le tri sera efficace, plus le pouvoir calorifique des déchets va augmenter.

Monsieur CATILLON demande sous quelle forme est envoyée l'énergie à Continental Foods.

Monsieur RAYNAUD indique que l'énergie est envoyée sous forme de vapeur au moyen d'une canalisation calorifugée, limitant ainsi les pertes de chaleur. Ce projet va améliorer la performance énergétique de l'usine.

Monsieur RAYNAUD explique que le site pourrait pourvoir en vapeur d'autres sites qui ont été identifiés mais il y a encore des blocages, notamment de la part des collectivités territoriales.

Concernant le projet d'augmentation de capacité de l'UVE :

SUEZ RV Energie a déposé une demande d'augmentation de tonnage concernant les

ordures ménagères seulement : + 20 000 tonnes/an.

Madame SURTEL s'étonne de cette demande et compare avec l'agglomération de Montpellier, qui n'augmente pas ses capacités.

La DREAL indique qu'avec la fermeture du centre de stockage d'Orange fin 2018, le département sera déficitaire en installations de traitement. La DREAL est donc favorable à la demande d'augmentation du tonnage. Toutefois, afin de se conformer aux orientations du projet de PPGDND de Vaucluse, la DREAL serait favorable à ce que :

- la provenance géographique des déchets non dangereux (hors DASRI) soit limitée au département de Vaucluse et aux bassins de vie des départements voisins situés en limite du département de Vaucluse,
- en dehors du périmètre susvisé, seul soit autorisé le dépannage des installations de traitement de la région PACA dans la limite des capacités disponibles

Monsieur le secrétaire général déclare que l'on aura besoin des associations pour faire baisser la courbe de production des déchets.

Madame ANCEY indique que le SIDOMRA va recruter deux services civiques pour être ambassadeurs du tri sur le territoire et réaliser des campagnes de sensibilisation.

Madame QUINIOU propose de ne plus ramasser les poubelles non triées.

Monsieur CATILLON confirme qu'il faut que les politiques prennent des dispositions plus radicales.

5- Questions diverses

Madame QUINIOU demande à ce que les dates des CSS ne soient pas modifiées.

Monsieur le secrétaire général explique que son planning a été modifié et qu'il a fallu décaler la réunion.

Monsieur CATILLON souhaite que soit soulignée l'absence des politiques à la réunion de la CSS.

Monsieur BRIQUET se déclare favorable au projet d'augmentation de tonnage et indique que sur le site de l'UVE, par rapport à l'exposition des agents aux poussières, des mesures ont été réalisées au niveau des postes de travail. Les ambiances de travail sont conformes mais ponctuellement il est nécessaire d'avoir recours au port d'équipements de protection individuelle adaptée. Par ailleurs, M. BRIQUET souhaite attirer l'attention des membres de la CSS sur la problématique des nano-particules qui pourraient être en lien avec des affections neurologiques. En conclusion, M. BRIQUET déclare que la société est vigilante sur la protection de ses salariés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le secrétaire général, clôt la séance.

Pour le préfet
le secrétaire général

Thierry DEMARET

